

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 30 JUILLET 2009

CHOIX DU LOCAL POUR L'AGENCE POSTALE COMMUNALE – DEVENIR DU BATIMENT DE LA POSTE

Le Conseil municipal est amené à revoir la décision du 3 juillet, concernant le lieu qui sera utilisé. Après en avoir délibéré, la décision est prise d'installer l'agence postale communale dans le local de l'actuel office du tourisme et de mettre en location l'intégralité du bâtiment utilisé jusqu'à présent par La Poste. Décisions adoptées par 9 voix pour et 5 abstentions (M. GUILLOT ayant donné pouvoir à M. le Maire).

PROGRAMME VOIRIE 2009

Réparation des détériorations de l'accotement sur la RD 56 (à hauteur de l'embranchement conduisant à Daguët), élargissement du Chemin Dansard (ces travaux seront réalisés en même temps que le déplacement de la canalisation d'eau potable), réfection de la partie basse du Chemin Marthel (desservant la maison Nicolet). L'ensemble de ces travaux seront réalisés au cours de la première quinzaine du mois d'octobre, pour un montant total prévisionnel de 19 306 euros.

Décision adoptée à l'unanimité des présents.